
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUATORZE OCTOBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Marie de TOURNEMIRE, Marina CHUPIN, Augustine YECKE, Angelo TOCCO, Benjamin BRIAND-BOUCHER, Cécile ALLEMAN, Charles de MONTFERRAND, Bruno LECLERC, Claudie LEMOINE, Anne-Marie POTOT, Stéphanie RUAU

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Marie-Scholastique BOULDOIRES, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Stéphanie LETELLIER

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration - période du 01/09/2026 au 30/09/2026

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 avril 2026, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} septembre 2026 et le 30 septembre 2026.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées dans le mois	Montant des aides accordées dans le mois	BP 2026 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2026 depuis le 01/01
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	235	15 134 €	200 000 €	143 146 €	72%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	-			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	2	45 €			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	3	700 €	69 500 €	43 543 €	63%
	Aide au paiement d'une facture d'eau	2	192 €			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	20	4 469 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	-	-			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	192	5 284 €	244 700 €	204 435 €	84%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	1	20 €			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	-			
	Aide à la visite médicale	1	190 €			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	37	8 104 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	4	966 €			
Faire face aux imprévus, à un évènement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	3	796 €	17 000 €	12 290 €	72%
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	2	750 €			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 500 €	400 €	27%
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	62 000 €	47 774 €	77%
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	-			
	Permis Citoyen	4	4 000 €			
	Permis Citoyen rallonges d'aides	2	400 €			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	24	526 €	18 000 €	7 575 €	42%
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	-	-			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	5 000 €	-	0%
Total		532	41 576 €	617 700 €	459 163 €	74%

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1^{er} janvier 2026 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2025		2026		
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
Janvier	567	48 719 €	610	50 938 €	5%
Février	502	43 502 €	603	58 555 €	19%
Mars	609	51 375 €	680	67 967 €	24%
Avril	478	39 778 €	628	44 541 €	21%
Mai	514	32 317 €	521	41 431 €	22%
Juin	522	41 988 €	618	67 739 €	29%
Juillet	600	45 542 €	612	52 596 €	26%
Août	410	29 090 €	457	23 077 €	22%
Septembre	596	43 412 €	532	41 576 €	22%
Octobre					
Novembre					
Décembre					
TOTAL	4 798	375 723 €	5 261	459 163 €	22%

Sur les neuf premiers mois de l'année 2026, le nombre d'aides sociales facultatives directes a augmenté de 10 % (+ 463 aides) par rapport à la même période en 2025, pour un montant en progression de 22 % (+ 83 440 €).

A titre d'information :

	2025		2026				
	Nombre de domiciliations en cours à la fin du mois	Nombre de courriers reçus sans les NPAI	Nombre de domiciliations en cours à la fin du mois	Evolution en % cumulé / N-1	Nombre de courriers reçus sans les NPAI	Evolution en % cumulé / N-1	Nombre de courriers reçus avec les NPAI
Janvier	2 355	4 473	2 471	+5%	4 057	-9%	5 236
Février	2 300	4 257	2 493	+7%	4 049	-7%	5 076
Mars	2 277	4 299	2 530	+8%	4 100	-6%	5 255
Avril	2 304	5 203	2 548	+9%	5 001	-6%	6 475
Mai	2 285	3 614	2 499	+9%	3 259	-6%	3 879
Juin	2 310	3 635	2 491	+9%	4 238	-3%	4 937
Juillet	2 336	4 261	2 555	+9%	3 993	-4%	4 670
Août	2 363	3 972	2 599	+9%	3 541	-4%	4 059
Septembre	2 414	3 610	2 587	+9%	3 472	-4%	4 512
Octobre	2 446	4 335					
Novembre	2 491	3 296					
Décembre	2 531	4 769					
TOTAL		49 724			35 710		44 191

Au cours des neuf premiers mois, la file active des personnes domiciliées a augmenté de 9% tandis que le nombre de courriers reçus a diminué de 4%. Depuis 2026, le nombre de courriers retournés en NPAI est comptabilisé et représente un volume de 23% de courriers supplémentaires.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20261014-DEL-2026-088-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026